

## MEDIATION COMMUNALE

Ce service fut créé par la Commune de Courcelles afin que le citoyen ait l'opportunité de réintroduire sa demande pour laquelle il a eu un premier contact insatisfaisant avec l'un des services communaux.

**LE BUT EST DE TROUVER UNE SOLUTION AU CONFLIT.**

**Il faut donc un rapport précis entre un citoyen ou une personne morale et l'administration.**

Je suis à votre disposition les jours et heures suivants:

### A SOUVRET

Du lundi au mercredi

De 08h30 à 12h00

Le samedi (sauf le dernier du mois)

De 09h15 à 11h15

### A GOUY

Le jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Et le dernier samedi du mois de 09h15 à 11h15

### SERVICE A TITRE

### GRACIEUX

Service "Médiation"  
Madame Anciaux Mary-Maud  
Place Jean Lagneau n°1  
6182 SOUVRET  
Et Place Communale à GOUY

N° de tél. : 071/45.23.56 (Souvret)  
071/46.69.46 (Gouy)  
E-mail: mediation@courcelles.be

Le médiateur communal est un agent engagé par le conseil communal, dont l'indépendance est assurée dans l'exercice de sa mission et qui intervient sur plainte d'un citoyen ou à la demande d'un édile communal.

Autre site de référence: [www.ombudsman.be](http://www.ombudsman.be)



Editeur responsable: Mme Caroline TAQUIN

**Vous avez déjà entamé des démarches auprès de l'Administration Communale de**

Si vous l'avez fait et que vous estimez ne pas avoir reçu une réponse satisfaisante, que vous êtes en litige avec l'un des services de l'administration communale;

**N'hésitez pas à me contacter**  
(même pour un renseignement!).

Par écrit (courrier postal ou électronique),  
par téléphone.

Pour tous les citoyens mais aussi les  
personnes morales (associations, sociétés  
commerciales, etc...).

La raison de votre requête peut être la suivante:

- Absence de réponse
- Délai de réaction trop long
- Incompréhension d'une décision
- Manque d'informations
- Absence de motivation d'une décision

Etc...

!!!

Votre requête doit faire l'objet d'une  
réclamation nominative.

## Médiation communale

**IMPARTIALITE**

**INDEPENDANCE**

« La médiation remplit une fonction  
fondamentale de rétablissement ou  
d'établissement de la communication »



« Une initiative du Bourgmestre, Caroline TAQUIN,  
avec le soutien du Collège Communal »

Au plaisir de vous recevoir  
et d'être à votre écoute.